

## Handicap

# L'Arpejeh réaffirme l'importance de la rencontre entre les jeunes handicapés et les entreprises de manière à favoriser leur insertion professionnelle

Dans le cadre de la prochaine semaine pour l'emploi des personnes handicapées consacrée à la jeunesse, du 12 au 18 novembre 2012, l'association Arpejeh (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés) réaffirme, dans un communiqué du 17 octobre, « toute l'importance de la rencontre entre les jeunes et l'entreprise, levier essentiel pour favoriser à terme leur insertion professionnelle ». A ce titre, l'association demande « aux pouvoirs publics d'inciter les acteurs économiques à aller plus loin dans l'égalité d'accès au stage de découverte professionnelle, obligatoire pour les collégiens en classe de 3<sup>ème</sup> ». Comment ? « En comptabilisant le stage de 5 jours dans le quota imposé aux entreprises en matière d'obligation d'emploi des personnes handicapées », revendique l'Arpejeh qui considère que ce serait là « une concrétisation forte de l'engagement du gouvernement en faveur de la jeunesse ».

L'association, qui réunit 53 entreprises privées et des acteurs publics de tous secteurs, a créé un dispositif inédit et innovant d'accompagnement des élèves et étudiants axé sur la connaissance des métiers et sur l'expérimentation au sein même du monde du travail, avec pour objectif prioritaire la construction d'un parcours le plus ouvert et ambitieux possible. Initié en Île-de-France en 2008, puis à Lyon en 2010, ce dispositif a déjà bénéficié à plus de 2 500 élèves et étudiants. Il s'adressera d'ici la fin de l'année aux jeunes de l'académie d'Aix-Marseille, dans le cadre d'une convention qui sera signée avec l'Arpejeh. Il est nécessaire de rappeler que les élèves handicapés représentent 2,3 % du total des élèves (283 041 élèves handicapés scolarisés sur un total de 12 126 278 élèves, en premier et second degrés) en début de parcours, et 0,43 % des étudiants. Ce qui explique en partie que 83% des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ont un niveau de qualification inférieur au bac.

L'accompagnement des jeunes handicapés vers l'emploi, dès le collège, constitue le point fort du dispositif de l'Arpejeh, mené en partenariat avec l'Education nationale et les établissements de l'enseignement supérieur. L'objectif est de « rompre avec le décrochage des études entre le collège et le lycée. De nombreux jeunes sont souvent à cette période démotivés dans la poursuite de leur scolarité ou se trouvent face à un non choix d'orientation ». Cela se traduit par des ateliers de découverte des métiers organisés au sein des établissements scolaires, des explorations des métiers insolites au cœur même des entreprises, des stages... L'Arpejeh affirme d'ailleurs le caractère volontaire d'une telle démarche qui va bien au delà de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés « car à ce jour rien n'oblige une entreprise à accueillir un stagiaire en situation de handicap ».

Pour plus d'informations : [www.arpejeh.com](http://www.arpejeh.com)

18 octobre 2012, par Philippe Grandin